

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 25 JANVIER 2022

Le 25 janvier, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en visioconférence et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne D'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mlle Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Membres absents :

- Mme Virginie KRIKORIAN (pouvoir à M. GAUGER)
- Mme Martine GUICHARD (pouvoir à Mme d'HAUTESERRE)

Madame la Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2022 01

Désignation du secrétaire de séance

08 2022 02

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 30 novembre 2021

08 2022 03

Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9-11, rue de la Pépinière à Paris 8^e arrondissement et autorisation à la Maire du 8^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3^o du Code de la Commande publique, pour la gestion de cet équipement

2022 DFA 13

Signature d'un contrat de concession de travaux relative à la rénovation et à l'exploitation de l'établissement dénommé « Laurent », situé au 41 avenue Gabriel à Paris 8^e

2021 DFA 88

Avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du « Restaurant Laurent » (8^e arrondissement) du 30 décembre 2012.

2022 DFPE 17

Subventions de 313 717 euros — avec conventions — à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris

2022 DASCO 1

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement de 7 451 euros, subventions d'équipement de 1 935 260 euros et subventions pour travaux de 76 884 euros

2022 DVD 7

Plan Vélo 2021-2026. Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain

V08 2022 01

Vœu de Mme LÉCUYER pour réduire les nuisances aux riverains du chantier des n° 25-27 rue de Constantinople et améliorer leur information

V08 2022 02

Vœu de Mme LÉCUYER pour améliorer l'information préalable des riverains des projets d'aménagement des espaces publics et des plans de circulation dans le 8^e arrondissement

Q08 2022 01

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour corriger les défauts et les dysfonctionnements de la ZAC Beaujon

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 8 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

Martine GUICHARD m'a donné pouvoir, et Virginie KRIKORIAN a donné pouvoir à Grégoire GAUGER.

1°/08 2022 01

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire Gauger, comme secrétaire de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2022 01 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2022 02

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 30 novembre 2021

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de cette séance, est-ce qu'un membre du Conseil a des observations à formuler ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2022 02 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2022 03

Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9-11, rue de la Pépinière à Paris 8^e arrondissement et autorisation à la Maire du 8^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3^o du Code de la Commande publique, pour la gestion de cet équipement

Mme d'HAUTESERRE

La crèche Pépinière accueille 55 enfants. Le marché en cours avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon arrive à échéance le 31 juillet prochain.

Comme il s'agit d'un équipement de proximité, le Conseil d'arrondissement est appelé à se prononcer sur le mode de gestion de la crèche.

Je vous propose de reconduire la gestion externalisée. En effet, cette modalité offre une amplitude horaire plus large, de 8 h à 19 h 30, ce qui correspond à une demande des familles du quartier.

Qui souhaite prendre la parole ?

Je mets aux voix la délibération 08 2022 03. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2022 03 est adoptée à l'unanimité.

4°/2022 DFA 13

Signature d'un contrat de concession de travaux relative à la rénovation et à l'exploitation de l'établissement dénommé « Laurent », situé au 41 avenue Gabriel à Paris 8^e

5°/2021 DFA 88

Avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du « Restaurant Laurent » (8^e arrondissement) du 30 décembre 2012.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose d'examiner conjointement les deux délibérations portant sur l'établissement « Laurent » qui est une institution gastronomique de notre arrondissement.

La concession actuelle devait expirer le 31 décembre 2021. La procédure de renouvellement ayant pris plus de temps en raison de la crise sanitaire, la délibération 2022 DFA 88 a pour objet de prolonger la concession de deux mois pour permettre au nouveau contrat de démarrer le 1^{er} mars 2022.

L'appel d'offres pour l'exploitation de la concession a suscité un intérêt important des principaux groupes exploitant des lieux similaires. C'est un signe conséquent du dynamisme du quartier, à deux pas de l'Élysée, qui continue d'attirer les investisseurs.

Comme vous pourrez le lire dans le rapport d'attribution, l'offre proposée par le groupe Partouche a été écartée, car elle comprenait l'exploitation d'un club de jeux.

C'est l'offre de Paris Society qui a été retenue. Le groupe, dont le siège social est dans notre arrondissement, exploite déjà plusieurs restaurants dans l'arrondissement.

La durée de la concession est fixée à 12 ans. Cela permettra d'amortir de nouveaux investissements pour rénover un des établissements les plus prestigieux de l'arrondissement.

Qui souhaite prendre la parole ?

Je mets aux voix les délibérations 2022 DFA 13 et 2022 DFA 88. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

6°/2022 DFPE 17

Subventions de 313 717 euros — avec conventions — à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris

Mme d'HAUTESERRE

En effet dès le début de cette opération, j'ai eu l'occasion d'assister à l'une des premières séances d'activités parents/enfants organisées le samedi matin à la crèche Laure-Diebold par l'association « Je d'enfants ».

C'est une offre appréciée des familles du quartier. 55 familles ont ainsi fréquenté l'une des 23 séances réalisées en 2021, avec 69 adultes et 61 enfants.

Je vous propose de poursuivre cette animation pour 2022. Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération 2022 DFPE 17. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

7°/2022 DASCO 1

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement de 7 451 euros, subventions d'équipement de 1 935 260 euros et subventions pour travaux de 76 884 euros

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens.

Nos trois collèges du 8^e arrondissement vont en bénéficier, ce qui est une bonne chose pour ce début d'année.

Ainsi, pour le collège Chaptal, allons-nous bénéficier de 15 050 euros répartis entre des ordinateurs fixes, des portables, des tablettes tactiles et des vidéoprojecteurs interactifs, ce que nous appelons des outils numériques, des casques audio et des tables informatiques ainsi que d'aspirateurs pour les agents.

Pour le collège Condorcet, nous allons avoir des ordinateurs pour la salle de SVT et pour des salles de classe, avec des vidéoprojecteurs interactifs pour un montant de 27 080 euros.

Pour le collège Octave-Gréard, pour une somme de 20 000 euros, nous aurons des tablettes tactiles pour les langues et pour les autres classes, ainsi que des vidéoprojecteurs interactifs pour les salles de classe.

Mme d'HAUTESERRE

Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DASCO 1 est adoptée à l'unanimité.

8°/2022 DVD 7

Plan Vélo 2021-2026. Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain

M. BARTHELÉMY

Le montant total des subventions à verser par la Métropole est de 1 147 541 euros.

Pour le 8^e arrondissement, la délibération concerne les projets suivants :

- le projet d'aménagement du pont de la Concorde. Le montant de la subvention est ici de 96 250 euros et non 385 000 euros comme il est écrit dans le projet de délibération qui correspond au coût global du projet. Il y a donc une erreur matérielle dans l'article 4 de la délibération ;
- le projet d'aménagement des rues du Havre et Tronchet. Le montant de la subvention s'élève à 178 750 euros.

Pour ces deux projets, le montant total des subventions s'élève ainsi à 275 000 euros pour l'arrondissement.

Pour information, ces subventions représentent 25 % du coût total des projets, les autres financeurs étant l'État et la Mairie de Paris sur fonds propres.

Pour rappel, il s'agit de pérenniser les aménagements provisoires du pont de la Concorde : deux pistes de trois mètres de large dans chaque sens du pont. Pour les rues du Havre et de Tronchet, le projet consiste en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 4 mètres de large, partout où c'est possible, côté pair des rues, cette piste étant actuellement réduite à trois mètres de largeur.

Pour ce dernier projet, le début des travaux a été lancé en janvier 2022, quand la fin des travaux est prévue à l'été 2022.

Dans cette délibération, il ne s'agit pas de définir les travaux qui sont en cours, mais d'autoriser le versement de subventions par la Métropole du Grand Paris. Je tiens également à préciser que ce projet concernant les rue du Havre et Tronchet a été évoqué lors du conseil d'animation du conseil de quartier Madeleine hier soir.

Mme LÉCUYER

Nous avons déjà eu l'occasion de débattre de ce plan Vélo au cours de notre Conseil d'arrondissement le 2 novembre 2021. Permettez-moi de rappeler ma position de principe. J'approuve sur le fond le développement du réseau cyclable parisien, mais je déplore la méthode idéologique par laquelle la Ville de Paris le déploie. Cette méthode aboutit en effet à la guerre de tous contre tous, entre usagers dans un espace public devenu anarchique et conflictuel.

La présente délibération concerne le cofinancement apporté par la Métropole du Grand Paris via son plan Vélo métropolitain au plan Vélo de la Ville de Paris. La MGP cofinancera donc ainsi la pérennisation des pistes cyclables provisoires du pont de la Concorde, des rues du Havre et Tronchet dont nous avons eu l'occasion de parler.

Je regrette une nouvelle fois que les coronapistes des rues du Havre et Tronchet soient pérennisées sans que leurs défauts majeurs en termes de sécurité et de congestion du quartier aient été préalablement corrigés. J'avais pourtant formulé, comme d'autres, des propositions dans ce sens. Je pense notamment au quai bus de la rue Tronchet. Les réunions de l'automne de pseudo-concertation promises se sont finalement révélées être des réunions sans concertation ni consultation des riverains, tout juste leur information sommaire. Les problématiques subsistent donc en l'état.

Compte tenu de ces points, je vais m'abstenir sur ce projet de délibération, en cohérence avec ma position précédente.

Mme SEGOND

Je ferai une petite observation. Je veux bien assumer le plan Vélo à Paris. Je ne parlerai pas de la méthode engagée pour l'imposer et des choix opérés. Concentrons-nous sur l'objectif de favoriser le vélo dans la capitale.

Deux choses me préoccupent :

- d'abord l'évolution du nombre de victimes à vélo. Je suis allée sur le site Internet de la Mairie de Paris pour recueillir des chiffres. Nous avons une hausse de 37 % de victimes, ce qui fait du cycliste l'utilisateur le plus exposé de l'espace public ;
- ensuite, nous ne parlons toujours pas de piétons dans cette ville, pour lequel il semblerait qu'on ne fasse pas grand-chose. Je pense qu'un renforcement des plans de prévention, tant pour les cyclistes que pour les piétons, me semble autant urgent que nécessaire.

M. BALADI

Le point qui nous est remonté concernant la rue Tronchet, c'est le manque d'esthétique de cette coronapiste. Quitte à la faire perdurer, puisque c'est la volonté de la Ville de Paris, aidée par la Métropole, au moins cette piste sera-t-elle plus jolie qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

Actuellement, nous avons de la rue balise sur les feux rouges et c'est moche, ce qui n'est pas tolérable.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DVD 7 est adoptée à l'unanimité (12 voix). Mme LECUYER s'abstient. Nous en avons fini avec les délibérations.

Mme LÉCUYER

Il manque la délibération relative aux lavatoires.

Mme d'HAUTESERRE

Pour information, elle a été retirée par la Ville, puisque la convention n'a pas abouti. Nous l'avons su dans l'après-midi. Nous la reprendrons lors de notre Conseil du mois de mars.

9°/V08 2022 01

Vœu de Mme LÉCUYER pour réduire les nuisances aux riverains du chantier des n° 25-27 rue de Constantinople et améliorer leur information

Depuis plusieurs semaines, les habitants des immeubles voisins du chantier des n° 25-27 rue de Constantinople se plaignent de diverses nuisances — sonores, vibratoires, olfactives — causées par la reprise des travaux. Ces derniers jours, qui correspondent à la phase de dépollution des sols de l'ancien garage, des familles se plaignent tout particulièrement de fortes odeurs d'hydrocarbures dont, faute d'information, elles ignorent l'origine et la toxicité.

Depuis la rédaction de ce vœu, la situation a un peu évolué, je tenais toutefois à l'évoquer, ainsi que de préciser que le numéro de téléphone mis à disposition par l'entreprise Doyère serait inopérant. Certains riverains du chantier réclament d'autant plus d'être informés et rassurés sur les travaux — en cours et à venir — que ces derniers ont vocation à durer plusieurs années.

C'est pourquoi je propose que notre Conseil d'arrondissement émette le vœu :

- que le maître d'œuvre réalise d'abord une communication ad hoc à destination des riverains sur l'origine des nuisances olfactives.

Depuis la formulation de ce vœu, j'ai cru comprendre qu'une expertise a été réalisée sur le chantier pour déterminer l'origine et la toxicité de ces odeurs. Pourriez-vous nous en dire un mot et éventuellement nous communiquer les résultats des analyses ?

- Que le maître d'œuvre participe ensuite dans les meilleurs délais à une réunion publique d'information sur les travaux.

En effet, de nombreux riverains aimeraient connaître le déroulé des travaux dans les mois à venir.

- que le maître d'œuvre s'engage enfin sur une « charte de qualité de chantier ». J'ai évoqué ce point plusieurs fois qui me semble très utile pour tous les riverains de ce chantier colossal. Cette charte aurait pour triple objectif de :
 - o veiller à la qualité environnementale du chantier ;
 - o de garantir aux riverains la mise en œuvre de toutes les précautions nécessaires à leur tranquillité et à leurs activités ;
 - o d'économiser les consommations de matériaux et d'énergie.

Pour contribuer à réduire les nuisances sonores des travaux, cette charte pourrait notamment prévoir :

- l'information régulière des riverains ;
- la formation des personnels du chantier ;
- la concertation et la prise en compte des plaintes ;
- des horaires mieux-disant pour les travaux bruyants, par exemple de 8 h à 20 h en semaine plutôt qu'à 7 h.

Je pense que cette charte est nécessaire puisque les riverains sont très impactés par ces travaux.

Mme d'HAUTESERRE

Madame, nous savons de longue date que vous êtes opposée au projet de création d'un groupe scolaire pour les habitants du quartier Europe. Malheureusement, à des fins électorales, vous essayez de faire caisse de résonance en surfant sur les inquiétudes des riverains.

En début de mandature, j'ai choisi de siéger au Conseil d'administration d'Elogie-Siemp afin de suivre de près ce projet important. Grâce à la qualité de ma relation avec la Directrice générale du bailleur, nous pouvons répondre rapidement et dans la plus grande transparence aux riverains. D'ailleurs le point d'étape suivant a été transmis aux riverains en début de mois.

Les travaux de dépollution du site sont en cours d'achèvement et devraient être terminés fin février. Cette opération a généré d'importantes nuisances olfactives, mais sans danger pour la santé. Ce chantier de dépollution en vue de la construction d'une école est suivi par les autorités sanitaires, notamment l'Agence régionale de Santé. Des capteurs de mesures des polluants ont été installés, comme c'est toujours le cas sur ce type de chantier. Aucune mesure n'a dépassé les niveaux réglementaires. Les délégataires des réseaux concédés et les Pompiers de Paris se sont même déplacés pour effectuer des contrôles.

Tout au long du chantier, Elogie-Siemp fournit des éléments de réponse à l'expert missionné dans le cadre du référé préventif. Ce dernier échange ensuite avec les syndicats des différentes copropriétés de riverains.

Concernant la « charte de qualité de chantier », je suis au regret de vous dire qu'elle n'apporterait rien. Les horaires des chantiers sont prévus par un arrêté de la Maire de Paris (à partir de 7 h en semaine jusque 22 h, de 8 h à 20 h le samedi). Comme vous le savez, le pouvoir de police dépend du Préfet et le Maire d'arrondissement n'a aucun pouvoir de police : il ne peut prendre d'arrêté plus restrictif. Nous avons demandé à la maîtrise d'ouvrage de nous assurer que les travaux bruyants n'aient pas lieu avant 8 h en semaine.

Le permis de construire va être finalisé d'ici l'été, afin d'intégrer les dernières normes de construction. Il s'agira également de prendre en compte les besoins de la communauté scolaire et de la caisse des écoles.

Concernant les logements, ils seront en priorité attribués à des agents du service public : professeurs, policiers, pompiers, infirmières, etc.

Compte tenu de ces éléments de réponse, la majorité du 8^e arrondissement émet un avis défavorable à votre vœu.

Souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme LÉCUYER

Je vous remercie pour toutes ces informations qui ne sont malheureusement pas arrivées jusqu'aux oreilles des riverains, peut-être de certains mais visiblement pas de la totalité. Peut-être que depuis quelques jours, la totalité des riverains a-t-elle reçu dans sa boîte aux lettres une telle communication ?

Il s'agit d'être positif et constructif, et donc que les nuisances, notamment les odeurs qui ont suscité de l'inquiétude, se voient apporter des réponses rapides ou que les riverains aient des interlocuteurs permettant de faire l'interface et de répondre rapidement à leurs inquiétudes.

D'autre part, je ne me suis jamais prononcée contre ce groupe scolaire, j'espère seulement qu'il correspondra aux besoins du quartier dans quelques années. Le fait qu'il se situe sur un sol pollué nécessite une surveillance. Je pense encore qu'une réunion d'information publique serait positive pour l'ensemble des parties.

Je tiens également à signaler que de nombreux riverains font remonter la saleté de la rue liée à la boue des camions en entrée et sortie de chantier. Cela suscite de l'agacement des habitants qui aimeraient qu'il y ait un nettoyage plus régulier.

Mme d'HAUTESERRE

Est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Mme LÉCUYER

Je le maintiens.

Mme DEBADIER

J'aimerais préciser deux éléments.

D'abord concernant la communication adressée aux riverains : le 6 janvier, nous avons été saisis et nous avons répondu à une personne qui se présentait comme référente d'un groupe de riverains. J'étais en copie de ce message puisque je suis l'élue référente du quartier, tant pour la Mairie que pour les habitants. Cette personne a été ravie de notre réponse. Cela démontre qu'une fois de plus vous êtes mal renseignée.

Ensuite, promenant tous les jours mon chien dans cette rue, à chaque fois qu'il y a un déversement de boue par un camion, un camion de nettoyage à titre privé passe à sa suite rue de Constantinople. Là encore, vous êtes mal informée, ce qui est normal puisque vous n'habitez pas le quartier.

Mme LÉCUYER

Vous expliquerez cela aux riverains qui m'ont sollicitée à ce sujet. Tant mieux si tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix le vœu V08 2022 01. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu V08 2022 01 est rejeté (11 voix).

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Martine GUICHARD, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Virginie KRİKORIAN, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Sophie SEGOND)

ABSTENTION : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

10°/V08 2022 02

Voëu de Mme LÉCUYER pour améliorer l'information préalable des riverains des projets d'aménagement des espaces publics et des plans de circulation dans le 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

De nombreux projets d'aménagement des espaces publics et des plans de circulation sont projetés dans le 8^e arrondissement, notamment dans le cadre de la démarche de la Ville de Paris « Embellir votre quartier » pour les quartiers Europe, Saint-Augustin et Monceau.

Ces projets vont impacter en profondeur le cadre et la qualité de vie des espaces et des voies directement concernés, mais aussi des espaces et des voies adjacentes, tant y sont interdépendants les uns des autres avec des reports de circulation, des allongements de temps de parcours, etc.

Les riverains ne peuvent pas faire connaître et défendre leurs intérêts légitimes parce qu'ils ne disposent pas en temps voulu d'une information préalable ferme et précise sur le contenu et le calendrier de ces projets d'aménagement. Les réunions publiques « de concertation » sont au mieux consultatives, et le plus souvent seulement informatives.

Ni vous ni moi n'avons été élus pour nous contenter d'enregistrer tel quel, sans amélioration ni modification tous les désirs de Mme HIDALGO. N'oublions pas que c'est cette même majorité municipale qui, après avoir allègrement saccagé la capitale pendant des années, prétend racheter ses péchés esthétiques en brandissant un manifeste pour la beauté de Paris.

C'est pourquoi je vous propose que notre Conseil d'arrondissement émette le voëu

- que la Mairie de Paris améliore l'information et la concertation préalables des riverains sur le contenu et le calendrier des projets d'aménagement des espaces publics et des plans de circulation dans le 8^e arrondissement, notamment en communiquant les plans « état existant — état projeté » et les études d'impacts, tout en communiquant le sort motivé réservé aux observations formulées dans le cadre de cette procédure.

Les riverains qui assistent à ces réunions découvrent en effet des projets sur le point d'être validés, laissant une marge de manœuvre ridicule voire inexistante. Il me paraît important que ces projets puissent être travaillés en amont et donc communiqués aux habitants via le journal du 8^e arrondissement, les réseaux sociaux. Il est nécessaire que les habitants puissent avoir connaissance des projets pour intervenir et faire valoir leurs intérêts légitimes.

Mme d'HAUTESERRE

C'est André TILLOY, adjoint à la démocratie participative, qui va vous répondre.

M. TILLOY

Ce voëu demande une amélioration de l'information des habitants sur les changements apportés dans l'espace public. Les habitants du 8^e arrondissement ont été associés à plusieurs reprises sur les changements apportés aux plans de circulation.

D'abord le 15 mars 2021 a eu lieu la réunion de lancement de la concertation « Embellir votre quartier » invitant les habitants à déposer leurs contributions sur le site <idee.paris.fr>. Jusqu'au 4 juin 2021, 402 habitants ont déposé 153 propositions, 1223 votes ont été comptabilisés pour définir les projets prioritaires.

Le 1^{er} juillet 2021 a eu lieu une réunion publique de restitution de la concertation, marquée par une forte volonté des habitants d'apaiser les quartiers en réduisant la circulation et en favorisant la végétalisation.

Le 24 novembre, une réunion publique a eu lieu simultanément en visioconférence et au collège Condorcet, a réuni une centaine de personnes sur la pérennisation de l'aménagement des rues d'Amsterdam, du Havre et Tronchet.

Durant les assemblées plénières des conseils de quartier en novembre et décembre dernier, un point a été fait chaque fois sur les travaux en cours et les projets à venir.

Les 12 et 17 janvier ont été présentées aux habitants les évolutions du plan de circulation, notamment en montrant l'état existant et l'état futur. Des ajustements vont être proposés par les services.

Chaque réunion est annoncée dans le journal du 8^e arrondissement, tiré à 35 000 exemplaires, sur le site Internet de la Mairie, sur les journaux d'information électroniques et sur les réseaux sociaux.

En conséquence, la majorité s'oppose à ce vœu.

Mme LÉCUYER

Si je vous comprends bien, Monsieur TILLOY, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes là encore, et les habitants sont parfaitement au courant de tous les projets que la Ville de Paris cherche à faire passer en force dans l'arrondissement.

Je n'ai pas du tout ce type de retour. En général, les habitants découvrent ces projets par hasard. Très peu de personnes sont au courant que ce plan de circulation va modifier considérablement leurs possibilités d'aller et venir dans leur quartier. Il y a des points positifs et des points négatifs, mais je pense qu'il y a un réel défaut de communication sur ces plans de circulation en amont de ces fameuses réunions de restitution. Les habitants n'ont aucun moyen d'avoir connaissance des problèmes pour les faire remonter les jours des réunions auxquelles participent les services de la Ville et pourraient éventuellement prendre note des problèmes remontés.

Je considère qu'il y a un défaut d'information. Depuis le 1^{er} juillet, le journal du 8^e arrondissement aurait pu proposer à la lecture des habitants ces plans de circulation. Ceux-ci auraient alors pu faire remonter les incohérences, les problèmes de sécurité ou au contraire vous féliciter pour un certain nombre de points positifs, d'apaisement, par exemple.

Nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur le constat. Je pense qu'il faut produire un gros effort de communication. Concernant les chiffres de la Ville de Paris donnant les contributions à toutes ces réunions, excusez-moi, mais nous savons tous comment cela fonctionne. Certains projets suscitent des votes en masse avec des habitants qui ne sont pas forcément riverains du 8^e arrondissement. Je pense notamment aux aménagements cyclables etc...

M. TILLOY

J'entends ce que vous dites. Je dis que toucher 36 000 habitants un par un est impossible. J'ai exposé notre méthode et ses étapes, au travers de réunions pour indiquer aux habitants la manière de participer. Nous ne pouvons pas écouter simultanément 36 000 habitants, c'est pourquoi un site Internet a été mis à disposition. Une réunion a permis d'expliquer comment se servir de cette ressource.

Une autre réunion a ensuite consisté à procéder à la restitution. Un certain nombre d'habitants y a participé, ce qui démontre que ceux qui le souhaitent ont pu participer. J'ai exposé que la Mairie a mis à disposition tous les moyens dont elle dispose pour pouvoir atteindre un maximum d'habitants, même s'il me paraît impossible de communiquer à chacun individuellement.

Mme LÉCUYER

Vous avez pourtant un superbe outil de communication qu'est le journal du 8^e arrondissement. Il aurait été facile d'y insérer les plans.

Mme d'HAUTESERRE

Merci, André, pour tous ces éléments. Compte tenu de ces éléments et de la mauvaise foi de Mme LÉCUYER, j'appelle à voter contre son vœu. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Le vœu V08 2022 02 est rejeté (11 voix contre).

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Martine GUICHARD, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Virginie KRİKORIAN, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

ABSTENTION : 1 (Mme Sophie SEGOND)

Mme LÉCUYER

La Mairie du 8^e arrondissement n'a pas vocation à être une chambre d'enregistrement des desideratas de la Mairie de Paris. Nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde.

11°/Q8 2022 01

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour corriger les défauts et les dysfonctionnements de la ZAC Beaujon

Mme d'HAUTESERRE

Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de trois minutes pour la présenter, puis d'un droit de réplique de deux minutes après la réponse de la majorité. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur les questions orales.

Mme LÉCUYER

Située sur l'ancienne emprise de l'hôpital Beaujon au cœur du quartier du Faubourg-du-Roule, la ZAC Beaujon est un quartier mixte d'1,2 hectare qui comprend des équipements publics de proximité, des logements sociaux, un jardin public, une voie de desserte en boucle et une liaison piétonne.

La zone présente de nombreux défauts et dysfonctionnements, certains depuis l'origine, mais qui n'ont pas été résolus en dépit de multiples demandes, d'autres survenus ultérieurement à l'usage : décalage des dalles à l'entrée de la piscine, infiltration au-dessus du bassin de la piscine, arrêt des jets du petit bassin depuis septembre 2021, dégradation du système de fermeture des portillons du jardin, éclairage insuffisant des voies piétonnes au niveau du passage le long de l'hôtel Le Collectionneur, trafics en tous genres, etc.

Quelles initiatives la Mairie du 8^e arrondissement, et selon quel calendrier pour faire enfin corriger ces défauts de dysfonctionnement? Je rappelle que lors du précédent conseil d'arrondissement en novembre dernier, vous aviez évoqué l'intervention imminente des services techniques pour l'entretien de la rue Laure-Debold et de l'allée Louis-de-Funès. Qu'en est-il? Nous avons du mal à voir une évolution de la situation.

Mme d'HAUTESERRE

C'est Grégoire GAUGER, adjoint en charge de la jeunesse et des sports qui va vous répondre.

M. GAUGER

Je pense qu'il faut d'abord rappeler que lorsqu'on parle de dysfonctionnements, ceux-ci sont de deux types :

- des dysfonctionnements qui font suite à des malfaçons ;
- d'autres font suite à l'usure du temps normale pour les équipements.

Les points que vous évoquez, Madame LECUYER, ont tous été identifiés par la Mairie et les services compétents : la DPMP, la DEVE, la DJS, etc., et sont en cours de résolution.

Pour les résoudre, il faut considérer chaque problème à part entière. Le décalement des dalles d'abord. Comme vous le savez, l'aménageur Sem Paris Seine est responsable et doit reprendre ses malfaçons. Le calendrier n'est pas encore déterminé à ce stade, mais nous avons obtenu que soit mise en place une sécurisation du site en septembre dernier. Il y a en effet beaucoup de passage à cet endroit-là.

Mme LÉCUYER

Qu'entendez-vous par « sécurisation » ?

M. GAUGER

Si vous aviez été présente au forum des sports, vous auriez vu que sont intervenues les équipes qui ont enlevé les dalles dangereuses, elles en ont positionné d'autres en attendant et ont appliqué un revêtement pour prioriser ce qui est dangereux. Ce n'est pas définitif, puisque des travaux supplémentaires doivent intervenir. Nous relançons régulièrement Sem Paris Seine pour avoir connaissance du calendrier.

S'agissant des infiltrations au-dessus du bassin, celles-ci ont eu lieu l'année dernière. Elles ont évidemment cessé. Il faut désormais intervenir d'un point de vue esthétique. Cela nécessite une grosse intervention avec notamment l'installation d'un échafaudage. Nous avons poussé pour obtenir les financements et l'intervention des services qui devraient avoir lieu cet été. Cela pourra entraîner des fermetures.

Concernant l'arrêt des jets d'eau du petit bassin. Cette question m'étonne un peu, parce que les usagers peuvent, à tout moment, en demander l'ouverture auprès des maîtres-nageurs. Ils n'ont jamais été allumés en permanence, encore moins en cette période de consignes sanitaires. Il y a souvent des cours pédagogiques à destination des enfants avec les bébés nageurs ou de la gym aquatique. Lors des ouvertures individuelles, si les usagers le demandent, il est possible pour les maîtres-nageurs de les ouvrir. Il ne s'agit pas d'un spa, ces jets d'eau n'ont jamais été ouverts en permanence, puisqu'il s'agit d'un bassin d'initiation.

Pour ce qui est de la portion de fermeture du jardin, nous avons saisi la DEVE et une intervention est prévue dans les prochaines semaines.

S'agissant maintenant de l'éclairage insuffisant, j'imagine que vous parlez du passage entre l'hôtel du Collectionneur et la ZAC dans son ensemble. Comme nous le savons tous, c'est un passage privé, avec une servitude de passage. La luminosité dépend donc du prestataire privé. C'est auprès de lui qu'il faut se tourner.

Par ailleurs, concernant la sécurité, comme le déclarait le commissaire BEVAN dans l'assemblée plénière du conseil de quartier concerné, des passages réguliers sont effectués par les services de la police nationale, notamment de la BAC, parce que nous ne voulons évidemment pas que cette zone devienne une zone problématique, où il y a beaucoup d'acteurs, beaucoup de logements. C'est une zone nouvelle et nous ne permettrons jamais que la situation s'y dégrade.

De surcroît, depuis le 1^{er} janvier dernier, à la demande de Mme le Maire, les patrouilles de la police municipale passent régulièrement dans ce secteur. Nous travaillons étroitement avec ce service, à qui nous faisons remonter tous les signalements auprès de la DPMP. Ils vont adapter leur parcours en fonction des signalements. Qui dit signalement dit évolution et adaptation rapides de la police municipale.

Pour finir, je rappelle qu'il tient à cœur à la Mairie du 8^e arrondissement de réunir autour de la même table les principaux acteurs de la ZAC Beaujon. Il se peut qu'émergent des problématiques transversales au centre d'animation, au centre sportif, à l'école, sur des questions de gestion de grilles, d'accès des véhicules, de la sécurisation des enfants qui vont à l'école.

Merci de nous donner l'occasion de parler de cette ZAC qui est un beau projet, voté et initié avant 2014 et que nous essayons de maintenir. Malheureusement, en effet, il y a des malfaçons, nous y travaillons. Cela représente des budgets très importants. Beaucoup de choses ont été déclarées, et nous continuons dans cet état d'esprit.

Mme LÉCUYER

Merci pour ces informations. Rien de nouveau sous le soleil j'ai l'impression. Je prends en photo très régulièrement les dalles. Je n'ai malheureusement pas constaté d'amélioration : elles demeurent dangereuses, puisque les talons se prennent dans les dalles descellées.

Je voudrais revenir sur l'école Louis-de-Funès. Nous avons voté, il y a plusieurs mois voire plusieurs années, dans ce conseil d'arrondissement, un audit pour veiller à la température. En effet, sitôt que le soleil commence à sortir, cette école chauffe. Je sais que des rideaux ont été installés. Toutefois, je me demande si cet audit thermique a été réalisé et si vous avez obtenu des retours.

Mme d'HAUTESERRE

Nous n'avons pas eu de retours. D'abord, la directrice de l'établissement ne nous a pas parlé de cette opération. Les parents se sont calmés, c'est ainsi que depuis deux ans nous n'avons quasiment pas eu de retours.

Mme LÉCUYER

Cet audit avait pourtant été demandé et voté pour cette école toute neuve et qui présente un certain nombre d'éléments déjà défectueux. Il aurait été intéressant d'avoir un retour, d'autant que son autonomie thermique était un élément important de sa construction.

Mme d'HAUTESERRE

Entre-temps, depuis deux ans, entre la crise COVID-19, les installations, ce que nous avons demandé de mettre en place dans l'établissement pour faire respecter les mesures sanitaires, je crois que l'audit est passé à l'as. Nous n'avons pas de retour des parents. Nous attendons pour l'instant que la situation se stabilise, que la vie redevienne normale pour que chacun retrouve ses repères.

Nous avons installé des capteurs et des purificateurs dans les classes et depuis, les parents sont contents. En effet, sous le soleil du 8^e arrondissement, tout se passe bien, on est content, nous gérons bien l'arrondissement, nous obtenons de bons retours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée.

La date du prochain Conseil d'arrondissement est fixée au mardi 8 mars 2022 à 19h.

Je vous rappelle que la période de dépôt des projets au budget participatif a été étendue jusqu'au 31 janvier par les services de la Mairie de Paris. À la suite de la réunion publique d'information (encore une !) du 11 janvier, vous disposez de toutes les informations sur le site Internet de la Mairie du 8^e arrondissement pour vous aider à proposer une idée.

Je vous souhaite une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 19h47.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. d'HAUTESERRE', with a long horizontal line extending to the right.

Jeanne d'HAUTESERRE